
Don à la patrie du montant de la finance de la charge de perruquier par les citoyennes Faure, veuve Bodel, et Bodel, sa fille, lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don à la patrie du montant de la finance de la charge de perruquier par les citoyennes Faure, veuve Bodel, et Bodel, sa fille, lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 102;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21237_t1_0102_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

et suivre la victoire dans les plaines de la Catalogne, que défendent en vain les satellites d'un tyran.

Braves camarades ! Jurons tous ici, devant cet arbre auguste, en présence de nos représentants et de nos généraux, à la face de la nature entière, jurons de maintenir notre liberté, de ne combattre que pour elle, et de punir tous les tyrans, tous les traîtres, tous les intrigants, tous les ennemis de la nature et de l'humanité.

32

Le citoyen Petit-Guillaume, commandant en chef l'armée des Alpes, écrit à la Convention qu'il a reçu le drapeau qu'elle a envoyé à cette armée.

Insertion au bulletin (83).

[*Petit-Guillaume, commandant en chef de l'armée des Alpes à la Convention nationale, à Briançon, le 17 vendémiaire an III*] (84)

Citoyens Représentans,

Deux de mes braves frères d'armes, les citoyens Leger Toti et Joseph Le Jeune, sont arrivés le 12 vendémiaire au quartier général de l'armée dont j'étois absent depuis quelques jours ayant été visité les postes des Monts Cenis et Bernard avec le représentant du peuple Cassanyès. Ces républicains ont déposés chez moi le Drapeau national destiné à l'armée des Alpes qu'ils ont reçu des mains de la Convention avec ordre de l'escorter jusqu'à sa destination. Ce drapeau n'en doutés pas Citoyens Représentans sera toujours cher au coeur des braves soldats de l'armée que je commande, il sera notre égide contre les tyrans et notre guide au chemin de la victoire. J'en ai fait hier l'inauguration avec le petit nombre d'officiers et soldats qui se trouvent à Briançon et au quartier général.

Salut, union et fraternité.

PETIT-GUILLAUME

33

La citoyenne Faure, veuve Bodet, et la citoyenne Bodet, sa fille, font don à la patrie du montant de la finance de la charge de perruquier dont étoit pourvu leur mari et père et tel qu'elle a été liquidée par le citoyen Denormandie, dans les bureaux duquel toutes les pièces sont restées.

(83) P.-V., XLVIII, 66.

(84) C 323, pl. 1376, p. 20. La mention « provisoirement » accompagne l'énoncé des fonctions de Petit-Guillaume. *Bull.*, 6 brum.; *Moniteur*, XXII, 359.

Mention honorable, insertion au bulletin (85).

34

Les administrateurs du district du Blanc, département de l'Indre, félicitent la Convention nationale sur son Adresse au peuple, et font l'éloge du représentant du peuple Cherrier envoyé dans leur département.

Mention honorable, insertion au bulletin (86).

[*Les administrateurs du district du Blanc à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (87)

Citoyens Représentans,

Le citoyen Cherrier est venu remplir en notre chef-lieu, l'importante mission que la Convention nationale lui a donné, il n'y a trouvé ni meneurs, ni intrigants, ni modérés, ni aristocrates. Il n'y a vû que de véritables amis de la chose publique.

Après ses épurations, nous lui avons entendu dire : « Si les Français étaient tous comme ils sont ici et dans le département de l'Indre, la Révolution serait faite, et nous jouirions du bonheur qui en est le but. »

Nous avons recueilli avec soin ses paroles qui nous font éprouver une joie pure.

Citoyens Représentans, la masse bonne de la Convention a toujours été le centre ou nous avons porté nos affections. Toutes les fois que des divisions, qui pouvaient déchirer la République, se sont manifestées, nous nous sommes approchés de la Montagne, nous l'avons gravie avec courage, et nous étant tenus constamment sur son faite, lorsque nous apercevions sous nos pieds se préparer la foudre que des mains scélérates devaient conduire pour tout embraser, pour tout consumer, nous détournions nos regards pour contempler le soleil, dont les rayons bienfaisans aussitôt que l'orage serait dissipé, devaient vivifier la nature.

Votre Adresse aux Français porte la lumière qui éclaire et qui dirige par une route sûre au bien, le seul mobile de nos actions.

Au moment où le citoyen Cherrier a dû nous quitter, nous lui avons exprimé le regret que nous avions de le voir s'éloigner de nous ; C'est l'hommage que nous avons rendu à ses vertus.

PIRANDE, *agent national*,
DELACROIX, *président*, MINIES,
CHASTILLON *et une autre signature illisible.*

(85) P.-V., XLVIII, 66. C 323, pl. 1378, p. 15. Minute de la main de Vinet qui indique que les citoyennes Bodet sont originaires de Pons, département de la Charente-Inférieure. Mention marginale : renvoi au comité des Finances. *Bull.*, 9 brum. (suppl.).

(86) P.-V., XLVIII, 66-67.

(87) C 323, pl. 1384, p. 37.